

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le règlement numéro # 235-2023 « Règlement numéro 235-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures no. 161-2018 et ses amendements de la municipalité de Saint-Victor aux fins de modifier et de corriger un article du règlement»

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 6 mars 2023.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mars 2023.

QU'une assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 29 mars 2023.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 4 avril 2023.

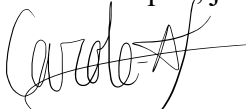


Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 4 avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 avril 2023



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière